



# Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL**

---

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

---

Avis est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière en vigueur pour l'exercice financier 2020 a été déposé au bureau municipal et est accessible sur le site web de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, au [www.saintevoireresorel.qc.ca](http://www.saintevoireresorel.qc.ca), dans la section « Évaluation foncière ». Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal sur les heures d'ouvertures régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue à la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2019
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
MRC de Pierre-De Saurel  
50, rue du Fort  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC de Pierre-De Saurel
- Être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 273-18 de la MRC de Pierre-De Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 15 septembre 2019.

**STÉPHANIE DUMONT**

Directrice générale et secrétaire-trésorière